



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 DU MARCHÉ
D'AMÉNAGEMENT DE LA CRÈCHE VILLA
AUBERT – LOT N°1 : AMÉNAGEMENT
INTERIEUR, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
ABATECH**

**DÉCISION N° DM-24-317
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-23-419 du 15/11/2023 de signer le marché d'aménagement de la crèche Villa Aubert – Lot n°1 : Aménagement intérieur (notifié le 21/11/2023), pour un montant initial de 969 229,44 HT (1 163 075,33 € TTC) ;

VU la décision n° DM-24-178 du 18/06/2024 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 12/09/2024, donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°1 avait pour objet d'intégrer au marché de travaux les prestations ayant fait l'objet d'ordres de services en cours d'exécution ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour but d'intégrer au marché de travaux les prestations ayant fait l'objet d'ordres de services en cours d'exécution ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ABATECH, sise 64bis, rue Dulong 75017 PARIS, représentée par Monsieur Jean-François POULAIN, l'acte modificatif n°2 du marché d'aménagement de la crèche Villa Aubert - Lot n°1 : Aménagement intérieur.

Le montant du présent acte modificatif est défini de la manière suivante :

Montant € HT initial du marché	969 229,44 €
Montant € HT de l'acte modificatif n°1	30 167,30 €
Montant € HT de l'acte modificatif n°2	6 397,00 €
Nouveau montant € HT du marché	1 005 793,74 €
TVA (20 %)	201 158,75 €
Nouveau montant € TTC du marché	1 206 952,49 €

L'acte modificatif n°2 a une incidence de deux semaines en plus sur le délai d'exécution du marché qui est donc porté à sept mois.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240930-Imc1H12388H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/10/2024
Date de Publication : 01/10/2024